



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 MARS 2016

Après l'appel des délégués, le Président a constaté que 51 des 90 délégués en exercice étaient présents.

Étaient représentées les communes suivantes :

Avillers Sainte Croix, Béchamps, Bonzée en Woëvre, Boucq, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières sous les Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Dompierre aux Bois, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Harville, Hennemont, Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Nonsard Lamarche, Pintheville, Riaville, Saint Hilaire en Woëvre, Thillot, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Woël.

N'étaient pas représentées les communes suivantes :

Boinville, Bouconville, Doncourt aux Templiers, Girauvoisin, Manheulles, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint Jean Les Buzy, Warcq,

Une procuration de vote a été accordée. Le nombre de suffrages exprimés pour l'ensemble des délibérations est donc de 52, hormis pour le compte administratif qui est voté en l'absence du président (51 suffrages exprimés).

Le quorum étant atteint, le Président a ouvert la séance :

Le Président commence par proposer de soumettre 2 délibérations complémentaires :

- 1/ Recrutement d'un salarié en renfort temporaire
- 2/ Recrutement d'une personne pour le service administratif

Cette proposition n'ayant soulevé aucune objection, ces 2 sujets seront soumis au vote à la suite de l'ordre du jour.

Introduction du Président

En introduction, le Président a informé le comité des différentes réunions ou rencontres et rappelé les actions poursuivies et engagées depuis son élection :

- Avancement de l'étude diagnostic commencée en 2014. Cette étude entre dans sa phase finale, un programme pluriannuel de travaux de sécurisation et de rénovation des infrastructures de pompage, de stockage, de transfert et de distribution est en cours de finalisation. Une présentation en assemblée générale pourrait avoir lieu courant juin 2016,
- Rencontre avec les élus du Syndicat des Eaux du Soiron, en fin d'année 2015, pour faire un nouveau point sur le dossier d'interconnexion entre les deux services des eaux. Les travaux d'inspection, de révision et de mise en service devraient débuter au cours du 2^{ème} trimestre,
- Les travaux de déviation des réseaux de transferts sur les territoires des communes de Bonzée en Woëvre (MontVillers) et Heudicourt sous les Côtes sont terminés. Le suivi et la réalisation des travaux réalisés respectivement par le bureau d'études Lorraine Conseils et la société SOTRAE SA ont été remarquables tant par leur professionnalisme que par leur qualité d'exécution. De plus une économie de l'ordre de 100 000 € HT sur MontVillers a permis de financer des travaux supplémentaires sur Heudicourt sous les Côtes (chambre à vannes et de comtage de la base de loisirs de Madine)

- Suite au lancement d'un appel d'offres pour la fourniture d'énergie électrique, c'est la société ALTERNA qui a été retenue. Les offres reçues étant très proches, la tarification unique, pas de tranche horaire Pointe, Pleine ou Creuse, proposée par la société ALTERNA a retenu l'attention des membres de la commission d'appels d'offres.

Le Président a ensuite présenté les projets prévus pour l'année 2016 :

- La réfection des résines intérieures des réservoirs périphériques de Troyon. Le SIELL a engagé la procédure d'appel d'offres le 16/12/2015 par un appel à candidature. A minima 5 sociétés spécialisées dans les domaines requis seront retenues pour la seconde phase de la procédure.
- La sécurisation des sites en conformité avec la réglementation en vigueur. La procédure d'appel d'offres est en cours de finalisation. Au vu des différents corps de métier qui devront intervenir, le marché sera alloté en fonction des corps de métier pouvant intervenir.
- La poursuite de l'étude diagnostic. Les relevés des informations planimétriques des réseaux de distribution se poursuivent.

Enfin le Président a évoqué le transfert à venir de la compétence eau et assainissement des communes aux EPCI à fiscalité propre, dont les conséquences sont encore incertaines pour notre syndicat. De ce fait, une étude de diagnostic de territoire est plus que nécessaire afin d'appréhender les impacts financiers, humains et techniques. Après une première approche réalisée avec le service Environnement du Département 55, le SIELL se verrait transférer entre 20 et 30 communes d'ici 4 à 5 ans, ce qui est considérable. Une délibération sera proposée au vote des délégués présents.

VOTE DES DÉLIBÉRATIONS

Toutes les délibérations et/ou rapports présentés lors de cette assemblée générale ont été votés à l'unanimité, à l'exception de la délibération présentant les nouveaux tarifs de l'eau consommée à partir du 1^{er} avril 2016, qui a recueilli 51 voix pour et 1 abstention.

1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Jean-Pierre PATE est désigné secrétaire de séance, après un vote à main levée.

2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 :

Le compte de gestion 2015, transmis par le trésorier à l'ordonnateur, a été présenté de la manière suivante :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	378 727,60 €	0,00 €	994 501,87 €	0,00 €	1 373 229,47 €
Opérations de l'exercice	765 701,94 €	702 560,25 €	1 475 743,91 €	1 876 651,77 €	2 241 445,85 €	2 579 212,02 €
TOTAUX	765 701,94 €	1 081 287,85 €	1 475 743,91 €	2 871 153,64 €	2 241 445,85 €	3 952 441,49 €
Résultats de clôture	0,00 €	315 585,91 €	0,00 €	1 395 409,73 €	0,00 €	1 710 995,64 €
Restes à réaliser	200 000,00 €	281 816,76 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	281 816,76 €
TOTAUX CUMULES	765 701,94 €	1 363 104,61 €	1 475 743,91 €	2 871 153,64 €	2 441 445,85 €	4 234 258,25 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	397 402,67 €	0,00 €	1 395 409,73 €	0,00 €	1 792 812,40 €

3 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Présentation du compte administratif 2015, conforme au compte de gestion :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	378 727,60 €	0,00 €	994 501,87 €	0,00 €	1 373 229,47 €
Opérations de l'exercice	765 701,94 €	702 560,25 €	1 475 743,91 €	1 876 651,77 €	2 241 445,85 €	2 579 212,02 €
TOTAUX	765 701,94 €	1 081 287,85 €	1 475 743,91 €	2 871 153,64 €	2 241 445,85 €	3 952 441,49€
Résultats de clôture	0,00 €	315 585,91 €	0,00 €	1 395 409,73 €	0,00 €	1 710 995,64 €
Restes à réaliser	200 000,00 €	281 816,76 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	281 816,76 €
TOTAUX CUMULES	765 701,94 €	1 363 104,61 €	1 475 743,91 €	2 871 153,64 €	2 441 445,85 €	4 234 258,25€
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	397 402,67€	0,00 €	1 395 409,73 €	0,00 €	1 792 812,40 €

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité, en l'absence du Président.

4 AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	378 727,60 €		-63 141,69 €	Dépenses 200 000,00 € Recettes 281 816,76 €	81 816,76 €	315 585,91€
FONCTIONNEMENT	994 501,87 €	0,00 €	400 907,86 €			1 395 409,73€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Président propose au comité syndical d'affecter le résultat comme ci-après :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	1 395 409,73€
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 € 1 395 409,73€
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

5 BUDGET PRIMITIF 2016 :

Monsieur Laurent JOYEUX, 2^{ème} vice-président, présente de manière détaillée les prévisions de recettes et de dépenses de la section d'exploitation. M. Georges DELANDRE, 1^{er} vice-président, présente de manière détaillée les prévisions de recettes et de dépenses de la section d'investissement

	Montant total des dépenses	Montant total des recettes
Section d'exploitation	2 561 488,63 €	2 826 354,97 €
Section d'investissement	2 365 805,24 €	2 453 734,30 €

Remarque / Intervention : Des questions ont été posées sur le fait que le budget était largement en suréquilibre et que certains crédits ouverts pour les dépenses étaient le plus souvent surestimés par rapport aux dépenses réalisées au cours de l'exercice 2015. Le trésorier et le Président ont rappelé que les crédits votés en dépenses étaient des montants maximaux, qui ne pouvaient être dépassés, sauf à réunir une nouvelle assemblée générale pour voter des décisions modificatives au budget. D'où la nécessité de prévoir le vote de crédits relativement large en dépenses. Par ailleurs le trésorier, M. VAUCHER, a explicité que le transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement œuvrait à ce suréquilibre. De plus, le Président et les Vice-Présidents ont expliqué que certaines dépenses ne peuvent pas être appréciées à leur juste valeur, car le Syndicat peut être confronté à des dépenses importantes pour des réparations sur les réseaux d'une année à l'autre. Il faut également prendre en compte les dépenses liées aux premiers transferts de compétence de la vocation EAU.

6 PRIX DE L'EAU : ACTUALISATION

Le Président propose une actualisation du prix de l'eau par augmentation de 1 centime pour chaque tranche de facturation, et ce, à partir du 01/04/2016, date correspondant au début de la prochaine période de consommation qui fera l'objet d'une facturation entre octobre et décembre 2016.

La nouvelle grille de tarification proposée est la suivante :

Communes concernées	Eau	
	Tranche	Tarifs
Ensemble des communes	De 0 à 500 m3	1,11 € HT
	De 501 à 3 000 m3	1,01 € HT
	De 3 001 à 10 000 m3	0,96 € HT
	> 10 001 m3	0,90 € HT

L'actualisation du prix de l'eau est votée à 51 voix pour et 1 abstention.

7 DEMANDE D'ADHÉSION DES COMMUNES DE TRÉSAUVAUX ET DES EPARGES

Considérant que l'intégration dans le périmètre du SIELL de ces communes est de nature à renforcer la compétence exercée par le syndicat, le Président propose d'accepter l'adhésion des communes de Trésauvaux et Les Épargés et le transfert des compétences production / distribution de ces communes à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Président propose également de modifier les statuts du SIELL, article 1 – Communes adhérentes, en y ajoutant les communes de Trésauvaux et Les Epargés.

L'Assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Président à :

- Signer les conventions d'adhésion et de transfert de compétence et tout document s'y rapportant,
- Modifier les statuts et notifier la présente délibération à chacune des collectivités membres du syndicat Intercommunal des Eaux Laffon de Ladebat, qui disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces adhésions. En l'absence de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

8 TRAVAUX SUR LES INFRASTRUCTURES AEP INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES POUR TRÉSAUVAUX ET LES EPARGES :

En prévision de l'adhésion de Trésauvaux et des Eparges :

L'assemblée délibérante autorise le lancement des procédures pour :

- L'adjudication d'un marché de Maîtrise d'œuvre pour les études nécessaires à la rénovation, le renforcement, la mise à niveau des infrastructures de captage, de pompage, de stockage, d'adduction et de distribution des communes de Trésauvaux et Les Éparges,
- L'adjudication de marchés dans le cadre d'un marché de travaux alloti, et ce, en fonction des travaux listés dans l'étude diagnostic et qui seront confirmés par le marché d'études précédemment cité,

L'assemblée délibérante autorise également à l'unanimité le président à :

- Établir le montant des participations financières des communes de Trésauvaux et Les Éparges pour les travaux portant sur leur infrastructure de distribution.
- Déposer les dossiers de demande d'aides financières auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse en lien avec ce dossier et accepte le versement de toute aide financière de ces administrations.

9 ÉTUDE DIAGNOSTIQUE TERRITORIALE EN VUE DE L'APPLICATION DE LA LOI NOTRE

- Vu le calendrier de la loi NOTRe, transfert des compétences Eau et Assainissement à minima 1^{er} janvier 2020,
- Vu l'impact de la loi NOTRe sur le SIELL, transfert d'une vingtaine de communes, à minima, pour la compétence Eau et l'éventuelle prise de compétence Assainissement,

Le Président, Lionel JACQUEMIN, propose qu'un état des lieux et qu'une étude technique, juridique, financière des compétences Eau potable et Assainissement soient réalisés sur son territoire actuel et futur. La réalisation de simulations et scénarii devront permettre de réaliser des estimations sur les moyens humains, matériels et financiers à mettre en œuvre en cas de prise de compétence, afin de préserver la qualité du service public mis en œuvre actuellement et minimiser les conséquences quelles que soient l'application et les directives de loi NOTRe.

Pour ce faire, le Président propose :

- Le lancement d'une procédure pour l'adjudication d'une étude et/ou mission de conseils, d'assistance et d'expertise juridique, financière, technique et ressources humaines, en collaboration, avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (CODECOM) de son territoire,
- L'établissement d'une convention de groupement de commande et/ou groupement de maîtrise d'ouvrage dont le SIELL serait Maître d'ouvrage et mandaté par les CODECOM.

Le Président sollicite également le comité syndical pour déposer les dossiers de demande d'aides auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse.

Vote de la délibération pour

- Accepter le lancement d'une ou des procédures d'appels d'offres pour la réalisation d'une étude et/ou mission de conseils, d'assistance et d'expertise juridique, financière, technique et ressources humaines.
- Autoriser le Président à signer tout contrat et document se rapportant aux marchés d'études évoqués ci-dessus,
- Autoriser le Président à signer toute convention et document se rapportant au groupement de commande établi entre les CODECOM et le SIELL
- Charger le Président d'établir et de déposer les dossiers de demande d'aides auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse en lien avec la ou les études évoquées précédemment et accepte le versement de tout aide financière des instances mentionnées ci-dessus.

Remarque / Intervention : M. ZINGERLÉ, Maire de Vigneulles lès Hattonchatel, demande qu'un volet évaluation et impact de cette loi sur les tarifs de la redevance Assainissement soit intégré à cette étude, du fait de la disparité de l'assainissement collectif sur les territoires des EPCI, il redoute une hausse sensible de la redevance assainissement pour les collectivités équipées d'un système collectif. Le Président et Sébastien HERGOTT ont confirmé que tous les indicateurs seront étudiés à court et moyen terme afin que les cosignataires de cette étude apprécient les conséquences sur les thématiques Ressources humaines, Juridique, Financière et Technique.

10 ÉTUDE DE SÉCURISATION DU SIELL : MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

- Vu les infrastructures de pompage, de refoulement et de stockage existantes en vallée de Meuse, à Troyon, propriétés du SIELL,
- Vu les infrastructures de pompage, de refoulement et de stockage existantes et historiques du SIELL en plaine de la Woëvre,
- Vu les conclusions de la phase 5 de l'étude diagnostic sur les réseaux d'adduction et la nécessité de sécuriser le Syndicat par transfert de l'unité de distribution Nord vers l'unité de distribution Sud,

Le Président, Lionel JACQUEMIN, propose le recrutement d'un bureau d'études et autres prestataires nécessaires pour mener les études de Maîtrise d'œuvre structurantes et de sécurisation des communes adhérentes au SIELL.

Vote de l'assemblée délibérante pour :

- Autoriser le Président à lancer toute procédure nécessaire à la réalisation des études mentionnées ci-dessus,
- Autoriser le Président à signer tout marché, contrat et document se rapportant aux études qui seront réalisées pour la sécurisation des communes adhérentes au SIELL situées en plaine de la Woëvre,
- Autoriser le Président à déposer tout dossier de demande de subvention et accepter tout versement d'aide financière accordée, soit le Département et/ou l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse, à cette étude de sécurisation en plaine de la Woëvre.

11 PARTICIPATIONS COMMUNALES 2016 :

La participation financière des communes membres du SIELL, calculée en fonction de leur nombre d'habitants et de leur potentiel fiscal, est reconduite à l'unanimité pour l'année 2016, selon les mêmes montants que ceux de l'année 2015. Le montant total des cotisations s'élève à 5001 Euros.

12 INDEMNITÉS AU TRÉSORIER M. VAUCHER :

Sur proposition du Président, l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accorder au trésorier, M. Yannick VAUCHER, une indemnité de conseil de 463,16 euros, au titre de l'année 2015.

13 RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

Le président propose que les délibérations n° 15.01.06 en date du 17 mars 2015 et n°15.02.12 en date du 1^{er} décembre 2015 portant sur le régime indemnitaire de la collectivité soient abrogées.

Qu'à compter du 1^{er} avril 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016, l'ancien régime indemnitaire soit remplacé dans tous ses effets par un nouveau régime de primes et d'indemnités instauré au profit des fonctionnaires titulaires et stagiaires, et ce comme suit :

Le Président propose d'instaurer un régime de primes et d'indemnités composé de deux parts cumulables avec des critères définis pour les agents de catégories B et C, pour les filières administrative et technique. La 1^{ère} part serait liée aux fonctions et responsabilités, la 2^{ème} part serait liée à l'atteinte des objectifs fixés annuellement aux agents.

La part liée aux fonctions et responsabilités serait assortie des coefficients suivants :

Grades	Postes	Coefficient maximum
Pour le grade de Rédacteur	Poste : Responsable administrative	6
Pour le grade d'Adjoint administratif	Poste : Assistante administrative	8
Pour le grade d'Adjoint technique principal	Poste : Adjoint Technique - Réseau	8
Pour le grade d'Adjoint technique	Poste : Adjoint Technique - Entretien	6

La part liée aux atteintes des objectifs serait assortie d'un coefficient compris entre 0 et 0,3 selon les résultats.

Des modalités de maintien ou de restrictions au versement du régime indemnitaire ont été proposées :

- Toute sanction disciplinaire, quel que soit son niveau, rend inéligible l'agent concerné à la part liée aux résultats,
- Absentéisme :
 - o Pas de part liée aux résultats si l'agent a été absent 6 mois au cours de l'année N-1,
 - o Concernant l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - Sur la part liée aux résultats et versée trimestriellement, une retenue pourra être réalisée en fonction du nombre de jour d'absence. Retenue proratisée en fonction du temps de travail.
 - Que 20% de la part liée aux résultats seront retenus par mois d'absence du salarié au cours de l'année N-1, sur la part liée aux résultats et versée annuellement.
- Le régime indemnitaire suivra le sort du traitement en cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service / maladie professionnelle ou imputable au service),
- Le régime de primes et d'indemnités sera maintenu intégralement pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité, adoption,
- Le montant global, à savoir le cumul de la part "fonctions et responsabilités" et de la part "résultat", ne peut dépasser les plafonds mentionnés dans le tableau de l'article 2,
- Le régime indemnitaire sera proratisé en fonction du temps de travail des intéressés,
- La part liée aux résultats évaluée et décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

14 RÉFORME DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

Le Président informe l'assemblée, que le SIELL doit engager une réflexion visant à reformer le régime indemnitaire actuel des agents et instaurer le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), mis en place pour la fonction publique de l'État et transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) ;
- D'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Ce nouveau régime indemnitaire doit permettre de :

- Prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- Susciter l'engagement des collaborateurs ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Le Président sollicite l'assemblée pour réformer le régime indemnitaire mis en place au Syndicat suivant la circulaire du 5 décembre 2014, pour saisir le Comité Technique et mettre en place le nouveau régime indemnitaire dès le 1^{er} janvier 2017

Délibération relative à la préparation de ce nouveau régime indemnitaire qui entrera en vigueur à partir de 2017.

15 RÉGIME INDEMNITAIRE DES SALARIÉS RELEVANT DU DROIT PRIVÉ :

Le Président propose un nouveau régime indemnitaire à partir du 1^{er} avril 2016. Le nouveau régime indemnitaire sera composé de primes et d'indemnités incluant deux parts cumulables avec des critères définis. La 1^{ère} part serait liée aux fonctions et responsabilités, la 2^{ème} part serait liée à l'atteinte des objectifs fixés annuellement aux agents.

Les 2 parts seraient assorties d'un coefficient compris entre 0 et 1.

Il est précisé que le régime indemnitaire fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les modalités de maintien ou de restrictions au versement du régime indemnitaire sont identiques à celles des agents relevant de la fonction publique territoriale

16 REVALORISATION SALARIALE D'UN AGENT DE DROIT PRIVÉ :

Sur proposition du Président, l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accorder à M. Sébastien Hergott, une augmentation de sa base salariale de 200 euros brut, à partir du 1^{er} avril 2016.

17 SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC « LES COMPAGNONS DU CHEMIN DE VIE »

Sur proposition du président, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de renouveler le contrat de l'association « Les Compagnons du Chemin de vie » de Lérerville relatif à l'entretien des espaces verts des sites de production et de stockage du SIELL.

18 RECRUTEMENT D'UN SALARIÉ EN RENFORT TEMPORAIRE :

Le Président expose que le service des Eaux du SIELL peut être confronté à une longue absence d'un agent ou d'un salarié entraînant un surcroît de travail pour le personnel en poste, ne permettant pas de satisfaire pleinement les usagers du service et d'atteindre les objectifs et les obligations réglementaires. Afin de mener à bien l'ensemble des missions actuelles et futures, le Président propose et sollicite l'assemblée pour le recrutement temporaire d'un agent ou salarié qui sera affecté soit au pôle administratif ou au pôle technique, et ce, en cas de nécessité et de besoins justifiés.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le recours au recrutement d'un salarié en renfort temporaire, dans le cas d'une absence prolongé d'un agent permanent, si la nécessité s'en fait sentir.

19 RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF :

Le Président informe le Comité Syndical qu'en prévision du départ en retraite prévu au cours de l'année 2017, de l'adjoint administratif, il convient de prévoir son remplacement.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Président à commencer les démarches en vue du recrutement d'une personne pour le service administratif.

20 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE – ANNÉE 2015

La séance s'est terminée par une présentation synthétique du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable. Ce document est accessible sur le site Internet du SIELL (www.suell.fr). Il sera envoyé à tous les maires des communes adhérentes au SIELL. Il est à noter que ce rapport annuel doit être présenté par le maire à son conseil municipal avant le 30 juin de chaque année, sans qu'il fasse l'objet d'un vote.

Le Président vous informe qu'il se tient, tout comme ses Vice-Présidents et ses assistants que sont Anne GAUTIER, responsable du service administratif et Sébastien HERGOTT, Chef du service, à votre disposition pour tout complément d'information.

Après avoir clôturé la séance, le Président a convié les délégués présents au verre de l'amitié.